

médiathèque

VILLE DE
SAINT-PRIEST ▶

Déclaration sur l'honneur de domicile

Décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000, portant simplification des formalités administratives

Je soussigné(e) : M. Mme

Nom de naissance:

Nom d'usage (nom du mari, de l'autre parent, ...) :

Prénoms :

Date de naissance :

certifie sur l'honneur être domicilié(e) à l'adresse suivante :

n° voie

Code postal :

Commune :

et m'engage à signaler à la bibliothèque tout changement d'adresse.

Fait à Saint-Priest, le :

Signature de l'intéressé(e), attestant sur l'honneur
l'exactitude des renseignements portés ci-dessus :

Article 441-7 du code pénal

« Est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende le fait :

1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2 - de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en
vue de porter

préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».

.. / .. / .. .

Toute fausse déclaration constatée entraînera la suspension des emprunts à la bibliothèque.